

N° 2024-87

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 2024**

N°87/2024

OM : annulations et réductions antérieures

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 13 novembre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 novembre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle d'Écromagny, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	25
Pouvoirs :	10
Absents :	7

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	JEANROY Yves	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	GRANDJEAN Michel	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	OUDOT Francis	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	PETRONELLI Yves
HENRY Jean-Charles	SEGIN Laurent	RIBAUD Alain
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	PERNOT Jean Marie
POIROT Martine	MAIRE Françoise	VILLEMARD Catherine
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	

Absent(e)s : M. VERBAERE Ludovic, M. BRICE Jean Marie, M. MANGE François M. FORMET Arnaud, M. GEHANT Franck, M. JEUDY Jean Luc, CAILLIAU Elise

Pouvoirs :

M. PY Julien donne pouvoir à M. PINOT Régis  
Mme VALDENNAIRE Sylvie donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri  
M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard  
M. MASSON Sylvain donne pouvoir à M. DEMANGE René  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à m PERNOT Jean-Marie  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves  
M. FAIVRE Gérard donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à M. GROSJEAN Thierry  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2022 et 2023.  
 Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.  
 Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.  
 Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties au cours de l'année.  
 Les montants à déduire pour le budget OM s'élèvent à 550€ pour les annulations et 195,81€ pour les réductions. Les titres concernent les factures suivantes :

Certificat administratif du 6 novembre 2024 :

<i>COMMUNE</i>	<i>NOM</i>	<i>FACTURE</i>	<i>MONTANT</i>	<i>MOTIF</i>
HAUT DU THEM	SCI KMJ immo	2022-040-001812	62.50€	Maison inhabitable
MELISEY	MASSIN Stéphanie	2023-117-008577	49.98€	Déménagement
LA VOIVRE	TSCHIEMBER Fabien	2023-115-007945	50€	Séparation, 1 part au lieu de 2
SAINT BARTHELEMY	ECKERT Michel	2023-121-009690	33.33€	Placement de 2 personnes dans le foyer
<b>Total des Réductions Antérieures OM</b>			<b>195,81€</b>	

Certificat administratif du 6 novembre 2024 :

<i>COMMUNE</i>	<i>NOM</i>	<i>FACTURE</i>	<i>MONTANT</i>	<i>MOTIF</i>
HAUT DU THEM	SCI KMJ immo	2023-017-001822 2022-223-007149	75€ 75€	Maison inhabitable
FAUCOGNEY	MOUGEL Nelly	2023-106-006529	100€	Déménagement avril 2023
FAUCOGNEY	CHAUVEAU Ludovique	2023-106-006350	50€	Facturé à 2 adresses
FRESSE	MOUGENOT Michel	2023-107-006944	100€	Cessation activité gîte
SAINT BARTHELEMY	JEANROY Claude	2023-121-009786	100€	Déménagement août 2022
MELISEY	AUBRY Romain	2023-117-008023	50€	Déménagement avril 2023
<b>Total des Annulations Antérieures OM</b>			<b>550€</b>	



**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
35			

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1 000 ÉTANGS**



N° 2024-88

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 2024**

N°88/2024

**OM annulations et réductions**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 13 novembre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 novembre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle d'Écromagny, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	25
Pouvoirs :	10
Absents :	7

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	JEANROY Yves	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	GRANDJEAN Michel	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	LOUDOT Francis	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	PETRONELLI Yves
HENRY Jean-Charles	SEGIN Laurent	RIBAUD Alain
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	PERNOT Jean Marie
POIROT Martine	MAIRE Françoise	VILLEMARD Catherine
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	

Absent(e)s : M.VERBAERE Ludovic, M.BRICE Jean Marie, M. MANGE François M. FORMET Arnaud, M.GEHANT Franck ,M. JEUDY Jean Luc, CAILLIAU Elise

Pouvoirs :

M. PY Julien donne pouvoir à M. PINOT Régis  
Mme VALDENAIRE Sylvie donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri  
M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard  
M. MASSON Sylvain donne pouvoir à M. DEMANGE René  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mme COUTHERUT Sylvie donne pourvoir à m PERNOT Jean-Marie  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves  
M. FAIVRE Gérard donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. LOUDOT Francis  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à M. GROSJEAN Thierry  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle  
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations / réductions de titres de recettes :

- **3183.68€** émis pour les réductions de titre 2024.

**Annulations :**

N° de titre	Dégrèvement
Titre n°157	62.98€
2024/1	128.04€
2024/34	37.50€
2024/36	70.11€
2024/37	37.29€
2024/38	165.08€
2024/39	167.81€
2024/40	1275€
2024/42	754.28€
2024/61	37.50€
<b>TOTAL</b>	<b>2735.59€</b>

**Réductions :**

N° de titre	Dégrèvement
2024/25	14.12€
2024/36	57.93€
2024/40	121.70€
2024/42	254.34€
<b>TOTAL</b>	<b>448.09€</b>

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives.

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
35			

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2024-89

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 2024**

N°89/2024

SPANC : annulation antérieure

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 13 novembre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 novembre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle d'Écromagny, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	25
Pouvoirs :	10
Absents :	7

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	JEANROY Yves	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	GRANDJEAN Michel	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	OUDOT Francis	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	PETRONFI.J.J Yves
HENRY Jean-Charles	SEGIN Laurent	RIBAUD Alain
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	PERNOT Jean Marie
POIROT Martine	MAIRE Françoise	VILLEMARD Catherine
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	

Absent(e)s : M.VERBAERE Ludovic, M.BRICE Jean Marie, M. MANGE François M. FORMET Arnaud, M.GEHANT Franck ,M. JEUDY Jean Luc, CAILLIAU Elise

Pouvoirs :

M. PY Julien donne pouvoir à M. PINOT Régis  
Mme VALDENAIRE Sylvie donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri  
M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard  
M. MASSON Sylvain donne pouvoir à M. DEMANGE René  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mme COUTHERUT Sylvie donne pourvoir à m PERNOT Jean-Marie  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves  
M. FAIVRE Gérard donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à M. GROSJEAN Thierry  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Il est proposé d'annuler deux titres antérieurs pour M. VASSEUR Samuel pour un montant de 400€

Erreur de facturation, travaux effectués en 2022.

Dans le détail les annulations concernent :

Date	Bordereau	Mandat	Nom	Désignation	Montant
13/05/2022	19	189	VASSEUR Samuel	Redevance CBE	200€
13/06/2024	30	262	VASSEUR Samuel	PENALITE ANC	200€

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
35			

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** les annulatifs antérieur du budget SPANC, exercice 2022 et 2023 mentionnés dans le tableau ci-dessus

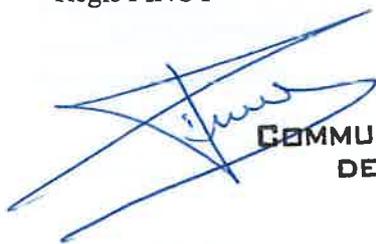
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2024-90

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 2024**

N°90/2024

OM et SPANC Créances étreintes

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 13 novembre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 novembre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle d'Écromagny, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	25
Pouvoirs :	10
Absents :	7

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	JEANROY Yves	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	GRANDJEAN Michel	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	OUDOT Francis	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	PETRONELLI Yves
HENRY Jean-Charles	SEGIN Laurent	RIBAUD Alain
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	PERNOT Jean Marie
POIROT Martine	MAIRE Françoise	VILLEMARD Catherine
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	

Absent(e)s : M.VERBAERE Ludovic, M.BRICE Jean Marie, M. MANGE François M. FORMET Arnaud, M.GEHANT Franck ,M. JEUDY Jean Luc, CAILLIAU Elise

Pouvoirs :

M. PY Julien donne pouvoir à M. PINOT Régis

Mme VALDENAIRE Sylvie donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard

M. MASSON Sylvain donne pouvoir à M. DEMANGE René

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pourvoir à m PERNOT Jean-Marie

Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves

M. FAIVRE Gérard donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle

M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis

M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à M. GROSJEAN Thierry

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président fait savoir à l'assemblée, qu'il convient d'annuler les factures de 2017, 2020, 2021 et 2022.

Il propose de régulariser ces opérations en annulant le titre exécutoire.

La Trésorerie Principale de Luxeuil a communiqué les états de titres irrécouvrables, suite aux constats de carence des débiteurs. Ces constatations sont appuyées de justificatifs juridiques.

Le Président propose au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Il s'agit principalement de créances dont le recouvrement n'est pas possible.

Créances éteintes :

Les créances concernées sont imputées en dépense à l'article 6542.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Créances éteintes suite à une procédure de surendettement et liquidation judiciaire.

Le montant global des créances éteintes est de 805,16 €.

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote des budgets SPANC et OM 2024.

NOM	Années	OM
KAUFFMANN Mathilda	2020	212.50 €
	2021	250 €
	2022	166.66 €
KIFFER Nadine	2017	160€
<b>TOTAL</b>		<b>789.16 €</b>

NOM	Années	SPANC
KAUFFMANN Mathilda	2021	8.00 €
	2022	8.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>16.00 €</b>



Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
35			

**Le Conseil communautaire :**

- **ADMET** en créances éteintes communautaires dont le détail figure ci-après
- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**



N° 2024-91

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 2024**

N°91/2024

**Tarifs frais minimum d'accès au service**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 13 novembre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 novembre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle d'Écromagny, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	25
Pouvoirs :	10
Absents :	7

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	JEANROY Yves	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	GRANDJEAN Michel	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	OUDOT Francis	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	PETRONELLI Yves
HENRY Jean-Charles	SEGIN Laurent	RIBAUD Alain
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	PERNOT Jean Marie
POIROT Martine	MAIRE Françoise	VILLEMARD Catherine
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	

**Absent(e)s :** M.VERBAERE Ludovic, M.BRICE Jean Marie, M. MANGE François M. FORMET Arnaud, M.GEHANT Franck ,M. JEUDY Jean Luc, CAILLIAU Elise

**Pouvoirs :**

M. PY Julien donne pouvoir à M. PINOT Régis

Mme VALDENAIRE Sylvie donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard

M. MASSON Sylvain donne pouvoir à M. DEMANGE René

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pourvoir à m PERNOT Jean-Marie

Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves

M. FAIVRE Gérard donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle

M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis

M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à M. GROSJEAN Thierry

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Afin de renouveler le forfait pour absence de bacs ou de clé d'accès aux bacs de regroupement : 37,50€ pour 1 trimestre soit un forfait annuel à 150,00€ (équivalent à un an de bac 120L en RS).

Cette pénalité sera appliquée à chaque facturation à tous les producteurs identifiés qui ne possèdent pas de bacs ou de clés au prorata du temps d'absence de moyens d'éliminations des déchets ménagers

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
35			

**Le Conseil communautaire :**

- **ADOPTE** le tarif frais minimum d'accès au service

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2024-92

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 2024**

N°92/2024

**Délibération qui annule et remplace celle du 04/04/2024 (N41/2024)  
Annulations et réductions antérieures OM**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 13 novembre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 novembre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle d'Écromagny, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	25
Pouvoirs :	10
Absents :	7

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	JEANROY Yves	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	GRANDJEAN Michel	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	OUDOT Francis	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	PETRONELLI Yves
HENRY Jean-Charles	SEGIN Laurent	RIBAUD Alain
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	PERNOT Jean Marie
POIROT Martine	MAIRE Françoise	VILLEMARD Catherine
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	

Absent(e)s : M.VERBAERE Ludovic, M.BRICE Jean Marie, M. MANGE François M. FORMET Arnaud, M.GEHANT Franck ,M. JEUDY Jean Luc, CAILLIAU Elise

Pouvoirs :

M. PY Julien donne pouvoir à M. PINOT Régis  
Mme VALDENAIRE Sylvie donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri  
M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard  
M. MASSON Sylvain donne pouvoir à M. DEMANGE René  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à m PERNOT Jean-Marie  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves  
M. FAIVRE Gérard donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à M. GROSJEAN Thierry  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2023.

Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.

Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties au cours de l'année.

Les montants à déduire pour le budget OM s'élèvent à 875€ pour les annulations et 395,83€ pour les réductions. Les titres concernent les factures suivantes :

Certificat administratif du 26 mars 2024

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
FAUCOGNEY	THIERRY Martial	2023-015-001257 2023-106-006604	100€ 100€	Déménagement fin 2022
FAUCOGNEY	STORZ Alexandre	2023-106-006603	100€	Déménagement juin 2023
MELISEY	GARNIER ELECTROMENAGER	2023-117-008351	50€	Changement d'établissement juin 2023
MELISEY	BOUCHOT Sylvain	2023-026-002727 2023-117-008092	125€ 125€	Erreur de nom
MELISEY	DUCHANNOY Aurore	2023-117-008288	100€	Déménagement mars 2023
LA VOIVRE	RICHARD André	2023-115-007938	75€	Maison inhabitable
LA ROSIERE	MAUFFREY Yvette	2023-114-007838	100€	Placement Ephaad
<b>Total des Annulations Antérieures OM</b>			<b>875€</b>	

Certificat administratif du 26 mars 2024

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
MELISEY	DIEUDONNE Thibaut	2023-117-008269	66,67€	Déménagement août 2023
MELISEY	GRAFFE Claude	2023-117-008392	8,33€	Placement EPHAD novembre 2023
SAINTE BARTHELEMY	LAMBOLEY Olivier	2023-121-009810	16,67€	Départ enfant
SAINTE BARTHELEMY	CHAPUIS Marie Ange	2023-121-009622	50€	Vit seule depuis 2022
SERVANCE	VERNIER Jean Louis	2023-145-010664	50€	Décès de monsieur en avril 2023
LA ROSIERE	MAUFFREY Yvette	2023-023-002481	83,33€	Placement Ephaad
HAUT DU THEM	BENCHIHA Tadj	2023-017-001703	25€	Passage RP en RS
SERVANCE	DAVION Cyril	2023-120-009188	54,16€	Départ enfant puis conjoint
<b>Total des Réductions Antérieures OM</b>			<b>354.16€</b>	



**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
35			

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** la président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**



N° 2024-93

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 2024**

N°93/2024

**Décision budgétaire modificative n°1 BUDGET PRINCIPAL CCME**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 13 novembre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 novembre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle d'Écromagny, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	25
Pouvoirs :	10
Absents :	7

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	JEANROY Yves	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	GRANDJEAN Michel	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	OUDOT Francis	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	PETRONELLI Yves
HENRY Jean-Charles	SEGIN Laurent	RIBAUD Alain
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	PERNOT Jean Marie
POIROT Martine	MAIRE Françoise	VILLEMARD Catherine
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	

**Absent(e)s :** M.VERBAERE Ludovic, M.BRICE Jean Marie, M. MANGE François M. FORMET Arnaud, M.GEHANT Franck ,M. JEUDY Jean Luc, CAILLIAU Elise

**Pouvoirs :**

M. PY Julien donne pouvoir à M. PINOT Régis

Mme VALDENAIRE Sylvie donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard

M. MASSON Sylvain donne pouvoir à M. DEMANGE René

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à m PERNOT Jean-Marie

Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves

M. FAIVRE Gérard donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle

M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis

M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à M. GROSJEAN Thierry

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CC 1000 ETANGS n°1 de l'exercice 2024, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 011 charges à caractère général au chapitre 67 Charges spécifiques Titres annulés antérieurs pour un montant de 170.00 €

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 617-01 : Etudes et recherches	170.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	170.00 €	
D 673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		170.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		170.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
35			

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal, exercice 2024 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2024-94

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 2024**

N°94/2024

**Notification des Attributions définitives de Compensations 2024**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 13 novembre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 novembre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle d'Écromagny, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	25
Pouvoirs :	10
Absents :	7

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	JEANROY Yves	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	GRANDJEAN Michel	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	OUDOT Francis	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	PETRONELLI Yves
HENRY Jean Charles	SEGIN Laurent	RIBAUD Alain
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	PERNOT Jean Marie
POIROT Martine	MAIRE Françoise	VILLEMARD Catherine
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	

Absent(e)s : M.VERBAERE Ludovic, M.BRICE Jean Marie, M. MANGE François M. FORMET Arnaud, M.GEHANT Franck ,M. JEUDY Jean Luc, CAILLIAU Elise

Pouvoirs :

M. PY Julien donne pouvoir à M. PINOT Régis  
Mme VALDENAIRE Sylvie donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri  
M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard  
M. MASSON Sylvain donne pouvoir à M. DEMANGE René  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mme COUTHERUT Sylvie donne pourvoir à m PERNOT Jean-Marie  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves  
M. FAIVRE Gérard donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à M. GROSJEAN Thierry  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

En date du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a opté pour l'institution du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans ce cadre et en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public de coopération intercommunale verse à chaque commune membre une attribution de compensation correspondant aux recettes économiques perçues par chaque commune avant le passage en FPU minorée des charges transférées.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.

La CLECT se réunira en cours d'année afin d'évaluer les charges relatives aux compétences transférées, conformément à l'arrêté préfectoral N°70-2017-12-29-016 du 29/12/2017. Dès lors, le montant des attributions de compensation est susceptible d'être révisé.

La CLECT constate qu'il n'y a pas eu de charges transférées au cours de l'année 2024 et propose de retenir les attributions de compensation définitives des communes pour 2024.

VU les statuts de la Communauté de Communes des 1000 Etangs  
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

**ARRÊTE** le montant définitif de l'attribution de compensation pour les communes membres de la CCME au titre de l'année 2024 de la manière suivante.

Communes	Attributions de compensation définitives 2024
AMAGE	2 139
AMONT ET EFFRENEY	6 259
BELFAHY	7 295
BELMONT	3 786
BELONCHAMP	5 527
BEULOTTE SAINT LAURENT	2 832
CORRAVILLERS	12 656
ECROMAGNY	3 181
ESMOULIERES	982
FAUCOGNEY ET LA MER	79 585
FRESSE	13 842
HAUT DU THEM CHAT. LAMB.	23 490
LA BRUYERE	1 168
LA LANTERNE ET LES ARMONTS	785
LA LONGINE	22 280
LA MONTAGNE	67

LA PROISELIERE ET LANGLE	467
LA ROSIERE	1 883
LA VOIVRE	1 935
LES FESSEY	836
MALBOUHANS	9249
MELISEY	221 578
MONTESSAUX	941
SAINT BARTHELEMY	10 904
SERVANCE-MIELLIN	130 783
TERNUAY MELAY ET SAINT HIL.	18 925
<b>Total</b>	<b>583 375 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
35			

**Le Conseil communautaire :**

- **MANDATE** le Président pour notifier aux communes, le montant des attributions de compensation définitive.

-**DIT** que ces attributions de compensation constituent la base prévisionnelle des versements 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS



N° 2024-95

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 2024**

N°95/2024

Tarification des gymnases des 1000 Étangs à Faucogney et Melisey et la  
salle « Maurice Giboulet » à St Barthélemy à compter du 01/12/2024

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 13 novembre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 novembre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle d'Écromagny, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	25
Pouvoirs :	10
Absents :	7

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	JEANROY Yves	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	GRANDJEAN Michel	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	OUDOT Francis	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	PETRONELLI Yves
HENRY Jean-Charles	SEGIN Laurent	RIBAUD Alain
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	PERNOT Jean Marie
POIROT Martine	MAIRE Françoise	VILLEMARD Catherine
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	

Absent(e)s : M.VERBAERE Ludovic, M.BRICE Jean Marie, M. MANGE François M. FORMET Arnaud, M.GEHANT Franck ,M. JEUDY Jean Luc, CAILLIAU Elise

Pouvoirs :

M. PY Julien donne pouvoir à M. PINOT Régis  
Mme VALDENNAIRE Sylvie donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri  
M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard  
M. MASSON Sylvain donne pouvoir à M. DEMANGE René  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mme COUTHERUT Sylvie donne pourvoir à m PERNOT Jean-Marie  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves  
M. FAIVRE Gérard donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à M. GROSJEAN Thierry  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Par délibération du 24 mars 2023, le Conseil Communautaire approuvait la tarification annuelle des associations utilisatrices des salles de sports gérées par la Communauté de Communes des 1000 Etangs.

Le Président informe que compte tenu de l'augmentation conséquente des tarifs liés à l'énergie et aux combustibles, les tarifs doivent être revus.

Il informe qu'un état des lieux est fait par la collectivité.

A défaut de remise de la salle en état, un forfait nettoyage d'un montant de 150 € est appliqué. Les tarifs se trouvent, en annexe de la présente délibération.

Cas particulier : suite à la convention de mise à disposition de la salle « Maurice Giboulet » à Saint-Barthélémy à la CCHVO signée le 4 janvier 2008, la municipalité de Saint-Barthélémy et ses associations disposent de la gratuité de la salle pour 7 week-ends par an, à l'exception du forfait charges.

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
35			

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** les tarifs proposés
- **AUTORISE** à la mise en place et à les faire respecter

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DES 1000 ÉTANGS**

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le



ID : 070-247000854-20241121-95\_2024-DE

		ASSOCIATIONS		ETABLISSEMENTS SCOLAIRES			
		ENTRAINEMENTS	COMPETITIONS	MANIFESTATIONS DIVERSES	ENTRAINEMENTS	COMPETITIONS	MANIFESTATIONS SPORTIVES
CCME	Occupation bâtiments	GRATUIT		150 € Le week-end 75 € la journée 40 € la demi journée			
	Charges 01/10 au 31/03	GRATUIT		100 € le week-end 50 € la journée 25 € la demi journée			GRATUIT
	Charges 01/04 au 30/09	GRATUIT		50 € le week-end 25 € la journée 12,50 € la demi-journée			
	Occupation bâtiments	Utilisation annuelle 200 €		200 € le week-end 100 € la journée 50 € la demi journée	25 € La séance Charges comprises	50 € La séance Charges comprises	A la demande
	Charges 01/10 au 31/03	Utilisation exceptionnelle 50 € la séance charges comprises		130 € le week-end 70 € la journée 30 € la demi-journée 65 € le week-end 35 € la journée 15 € la demi-journée			
HORS CCME	Charges 01/04 au 30/09						
	Perte de badges		La perte de badge sera facturée 20 euros				

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le



ID : 070-247000854-20241121-95\_2024-DE

N° 2024-96

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 2024**

N°96/2024

Adhésion au réseau des communes forestières

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 13 novembre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 novembre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle d'Écromagny, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	25
Pouvoirs :	10
Absents :	7

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	JEANROY Yves	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	GRANDJEAN Michel	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	OUDOT Francis	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	PETRONELLI Yves
HENRY Jean-Charles	SEGIN Laurent	RIBAUD Alain
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	PERNOT Jean Marie
POIROT Martine	MAIRE Françoise	VILLEMARD Catherine
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	

Absent(e)s : M.VERBAERE Ludovic, M.BRICE Jean Marie, M. MANGE François M. FORMET Arnaud, M.GEHANT Franck ,M. JEUDY Jean Luc, CAILLIAU Elise

Pouvoirs :

M. PY Julien donne pouvoir à M. PINOT Régis  
Mme VALDENNAIRE Sylvie donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri  
M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard  
M. MASSON Sylvain donne pouvoir à M. DEMANGE René  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mme COUTHERUT Sylvie donne pourvoir à m PERNOT Jean-Marie  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves  
M. FAIVRE Gérard donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à M. GROSJEAN Thierry  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29  
Vu le Code forestier

Il présente l'Association des Communes forestières de Haute-Saône et sa Fédération nationale – formées par les communes propriétaires d'une forêt, les communes de situation et les communes de projets - qui ont pour objet de défendre les intérêts de la propriété forestière et de promouvoir le développement des territoires ruraux par la forêt.

Elles ont pour but principal :

- De rechercher la protection, l'amélioration et la reconstitution des domaines forestiers ainsi que la meilleure utilisation commerciale et/ou industrielle de leurs produits ;
- De former les élus des communes forestières ou de leurs groupements de gestion ;
- De défendre l'usage du bois des massifs nationaux car sa valorisation y génère de la valeur ajoutée ;
- D'élaborer des enquêtes et des études, de conduire avec les partenaires concernés, des actions dans tout domaine qui concoure à la sylviculture, à la valorisation des produits forestiers et au développement des fonctions de la forêt dans le développement des territoires ;
- De concentrer et de diffuser des renseignements forestiers ;
- D'intervenir dans toutes les instances concernant les intérêts généraux dont l'association à la garde ;
- D'émettre auprès des pouvoirs publics et des autorités compétentes, toute démarche intéressant la forêt et le bois (mesures économiques, financières, fiscales, administratives et législatives) ;
- D'intervenir auprès des services de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales pour que la forêt soit intégrée tant dans les politiques de développement territorial que dans les politiques contractuelles européennes, nationales, régionales et locales.

Le Président rappelle que la Fédération nationale des Communes forestières, l'Association des Communes forestières de Haute-Saône et l'Union régionale des Communes forestières de Franche-Comté constituent le réseau des Communes forestières.

Il expose l'intérêt pour la communauté de communes des 1000 Etangs d'adhérer au réseau des Communes forestières car sur toutes les questions relevant de la gestion de la forêt et de l'intégration de la forêt dans des logiques de développement territorial, elle trouvera conseil, information, formation et appui.

Considérant :

- Que l'association est ouverte à toutes les communes du département de Haute-Saône : les communes propriétaires de forêts et à leurs établissements publics de gestion, les communes de situation (commune sur le territoire de laquelle se trouve une forêt domaniale), les communes de projet (commune qui porte un projet forêt-bois sur son territoire),

- L'intérêt que porte la commune à la gestion durable de sa forêt mise en œuvre dans le cadre du régime forestier par l'Office National des Forêts en tant qu'opérateur unique pour la forêt publique,
- L'intérêt que porte la commune à la contribution de sa forêt au développement des territoires ruraux et à l'approvisionnement des transformateurs du massif pour y favoriser la production de valeur ajoutée,
- Que les objets de l'Association des Communes forestières de Haute-Saône et de la Fédération nationale des Communes forestières relèvent de l'intérêt communal car ils lui permettent de bénéficier des retombées de leurs actions menées à l'échelle nationale, régionale et locale,
- Que les actions portées et engagées par le réseau des Communes forestières relèvent tant de l'intérêt communal que de l'intérêt général

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
35			

**Le Conseil communautaire :**

**-DECIDE** de son adhésion pour un montant annuel de 500 € au réseau des Communes forestières en :

Adhérent à l'Association des Communes forestières de Haute-Saône ;  
Adhérent à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France ;

**-S'ENGAGE** à respecter les statuts des associations et à honorer annuellement sa cotisation au réseau des Communes forestières en déléguant au maire les renouvellements annuels d'adhésion

**-DESIGNE** pour représenter la communauté de communes des 1000 Etangs au sein de l'Association des communes forestières de Haute-Saône :

Délégué titulaire : Monsieur Thierry GROSJEAN  
Délégué suppléant : Monsieur Jean-Luc JEUDY

**-AUTORISE** le Président à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion au réseau des Communes forestières.

**-INSCRIT** la somme au BP 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**



N° 2024-97

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 2024**

N°97/2024

**Choix du prestataire pour la DSP périscolaire, micro-crèches pour  
2025-2028**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 13 novembre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 novembre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle d'Écromagny, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	25
Pouvoirs :	10
Absents :	7

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	JEANROY Yves	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	GRANDJEAN Michel	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	OUDOT Francis	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	PETRONELLI Yves
HENRY Jean-Charles	SEGIN Laurent	RIBAUD Alain
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	PERNOT Jean Marie
POIROT Martine	MAIRE Françoise	VILLEMARD Catherine
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	

Absent(e)s : M.VERBAERE Ludovic, M.BRICE Jean Marie, M. MANGE François M. FORMET Arnaud, M.GEHANT Franck ,M. JEUDY Jean Luc, CAILLIAU Elise

Pouvoirs :

M. PY Julien donne pouvoir à M. PINOT Régis  
Mme VALDENAIRE Sylvie donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri  
M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard  
M. MASSON Sylvain donne pouvoir à M. DEMANGE René  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mme COUTHERUT Sylvie donne pourvoir à m PERNOT Jean-Marie  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves  
M. FAIVRE Gérard donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à M. GROSJEAN Thierry  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

La délégation de service public en cours concernant la gestion des centres périscolaires et extrascolaires se termine le 31/12/2024.

La procédure pour une nouvelle délégation de quatre ans (01/01/2025-31-12-2028), arrive à son terme.

Outre la gestion des centres périscolaires et extrascolaires, cette nouvelle DSP intègre aussi la gestion de deux micro-crèches qui ouvriront en mars et septembre 2025

Un seul prestataire a répondu à l'appel d'offre : les FRANCAS.

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie le 9/10 afin d'étudier cette unique candidature.

Le projet pédagogique porté par les FRANCAS est apparu toujours aussi sérieux et correspond aux attentes de la Communauté de Communes des 1000 Etangs.

Afin de clarifier un certain nombre de points sur le plan financier, les représentants des FRANCAS ont été rencontrés par les membres de la CAO le vendredi 18/10.

Au sortir de ces négociations, il est proposé de choisir les FRANCAS pour la période de 4 ans (01/01/2025=>31/12/2028).

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
35			

**Le Conseil communautaire :**

**RETIENT** les FRANCAS 70 pour la délégation de service public périscolaire/extrascolaire

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents

- **INSCRIT** les crédits au BP 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2024-98

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 2024**

N°98/2024

**Délibération qui annule et remplace celle du 10/10/2024  
(Programme de consultation pour réhabiliter un bâtiment communal)  
Programme de consultation pour construire une maison de santé à  
Faucogney**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 13 novembre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 novembre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle d'Écromagny, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>25</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>10</b>
<b>Absents :</b>	<b>7</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	JEANROY Yves	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	GRANDJEAN Michel	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	OUDOT Francis	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	PETRONELLI Yves
HENRY Jean-Charles	SEGIN Laurent	RIBAUD Alain
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	PERNOT Jean Marie
POIROT Martine	MAIRE Françoise	VILLEMARD Catherine
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	

Absent(e)s : M.VERBAERE Ludovic, M.BRICE Jean Marie, M. MANGE François M. FORMET Arnaud, M.GEHANT Franck ,M. JEUDY Jean Luc, CAILLIAU Elise

Pouvoirs :

M. PY Julien donne pouvoir à M. PINOT Régis  
Mme VALDENAIRE Sylvie donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri  
M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard  
M. MASSON Sylvain donne pouvoir à M. DEMANGE René  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mme COUTHERUT Sylvie donne pourvoir à m PERNOT Jean-Marie  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves  
M. FAIVRE Gérard donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à M. GROSJEAN Thierry  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle  
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Afin de répondre aux besoins de santé de la population et de favoriser l'installation de professionnels de santé sur notre territoire, la Communauté de Communes a initialement envisagé la construction d'un bâtiment neuf dédié à l'implantation d'une maison de santé sur la commune de Faucogney. Cependant, après une étude approfondie, il s'est avéré que les coûts de construction de ce nouvel édifice seraient excessivement élevés, engendrant des charges trop importantes pour les futurs occupants et la collectivité.

Suite à cela et dans un souci de maîtrise des coûts tout en garantissant la qualité des infrastructures et des services proposés, le Conseil Communautaire a validé, à l'unanimité, par délibération du 10/10/2024, la possibilité de réhabiliter un bâtiment existant actuellement utilisé comme atelier communal et appartenant à la commune de Faucogney et la Mer.

En raison du renoncement de la commune de Faucogney et la Mer de prendre en charge la location d'une cellule dans cette réhabilitation, il a été proposé aux membres du bureau de renoncer au projet de réhabilitation. En conséquence, il convient de revenir à un projet de construction d'un bâtiment sur une parcelle de la ZA à Faucogney appartenant à la CCME. Cette réalisation devra répondre à un coût sensiblement identique à la réhabilitation et donc probablement avec des surfaces moindres.

Le Président présente le nouveau programme de consultation. Il s'agit de réaliser deux cellules pour un médecin et un cabinet infirmier ainsi que les communs pour une superficie de 85 m<sup>2</sup>.

Pour mener à bien ce projet de construction et adapter le bâtiment aux normes spécifiques d'une maison de santé, il est indispensable de procéder à une consultation d'un maître d'œuvre. Celui-ci sera chargé de proposer des solutions techniques, d'établir un cahier des charges précis et de chiffrer cette construction.

La consultation s'effectuera dans le cadre d'un marché à procédure adaptée de moins de 40 000 € d'honoraires.

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
35			



**Le Conseil communautaire :**

**RETIENT** les FRANCAS 70 pour la délégation de service public périscolaire/extrascolaire

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents

- **INSCRIT** les crédits au BP 2025 **LANCE** une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre, chargé de proposer des solutions techniques, d'établir un cahier des charges précis et de chiffrer la construction du bâtiment en maison de santé, dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité spécifiques aux établissements de santé

**AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes des 1000 Etangs à signer tout document relatif à la consultation et à la désignation du maître d'œuvre.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**



N° 2024-102

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 2024**

N°102/2024

Assurance statutaire

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 13 novembre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 novembre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle d'Écromagny, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	25
Pouvoirs :	10
Absents :	7

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	JEANROY Yves	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	GRANDJEAN Michel	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	LOUDOT Francis	SAINTIGNY Henri
SARRF Vincent	MAUFFREY Gérard	PETRONELLI Yves
HENRY Jean-Charles	SEGIN Laurent	RIBAUD Alain
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	PERNOT Jean Marie
POIROT Martine	MAIRE Françoise	VILLEMARD Catherine
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	

Absent(e)s : M.VERBAERE Ludovic, M.BRICE Jean Marie, M. MANGE François M. FORMET Arnaud, M.GEHANT Franck ,M. JEUDY Jean Luc, CAILLIAU Elise

Pouvoirs :

M. PY Julien donne pouvoir à M. PINOT Régis

Mme VALDENAIRE Sylvie donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard

M. MASSON Sylvain donne pouvoir à M. DEMANGE René

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pourvoir à m PERNOT Jean-Marie

Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves

M. FAIVRE Gérard donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle

M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. LOUDOT Francis

M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à M. GROSJEAN Thierry

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

La Communauté de Communes des 1000 Etangs a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique

Territoriale de Haute-Saône afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Dans ce cadre le Centre de gestion indique que le contrat a été attribué à la compagnie **CNP assurances avec Relyens** comme courtier.

**Durée du contrat** : 4 ans avec une date d'effet au 1er janvier 2025 en capitalisation.

**Préavis** : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

**Tranche ferme** : collectivités et établissement de 20 agents et de moins de 20 agents  
**CNRACL** :

**1) Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L ou détachés :**

- Risques garantis :

\*Décès,

\*Congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS),

\*Longue maladie, maladie longue durée,

\*Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant,

\*Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement,

\*Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire,

\*Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations.

- **Conditions** :

Taux de **7,99%** avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire. Il est à noter une diminution du taux au regard de la période précédente (8,53% en 2024).

Et

**Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L ou détachés et agents non titulaires de droit public :**

**- Risques garantis :**

- \*Congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)
- \*Grave maladie,
- \*Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant,
- \*Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement,
- \*Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

**- Conditions :**

**Taux de 1,10 %** avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire. Il est à noter un maintien du taux au regard de la période précédente.

Cette mission réalisée par le Centre de gestion sera financée par la CCME à hauteur de 1% de la cotisation perçue par l'Assureur. Ce pourcentage sera figé sur toute la durée du contrat et concernera exclusivement le contrat CNRAC.

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>35</b>			

**Le Conseil communautaire :**

**DECIDE** d'accepter la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de Relyens,

**-DECIDE** d'adhérer à la « convention de gestion d'assurance risques statutaires » proposée par le Centre de gestion de la Haute-Saône,

**-S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précisent que les crédits sont inscrits au budget,

**-AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile afférent à ce dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**



N° 2024-103

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 2024**

N°103/2024

Subventions

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 13 novembre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 novembre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle d'Écromagny, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	25
Pouvoirs :	10
Absents :	7

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	JEANROY Yves	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	GRANDJEAN Michel	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	OUDOT Francis	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	PETRONELLI Yves
HENRY Jean-Charles	SEGIN Laurent	RIBAUD Alain
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	PERNOT Jean Marie
POIROT Martine	MAIRE Françoise	VILLEMARD Catherine
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	

Absent(e)s : M.VERBAERE Ludovic, M.BRICE Jean Marie, M. MANGE François M. FORMET Arnaud, M.GEHANT Franck ,M. JEUDY Jean Luc, CAILLIAU Elise

Pouvoirs :

M. PY Julien donne pouvoir à M. PINOT Régis  
Mme VALDENAIRE Sylvie donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri  
M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard  
M. MASSON Sylvain donne pouvoir à M. DEMANGE René  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à m PERNOT Jean-Marie  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves  
M. FAIVRE Gérard donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à M. GROSJEAN Thierry  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle  
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Lors du Bureau du 12/11/2024, il a été examiné plusieurs demandes de subvention

**Budget général :**

Association des cavaliers du Quarmantran : 250 €

Association l'outil en main des 1000 Etangs : 500 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
35			

**Le Conseil communautaire :**

-**ATTRIBUE** les subventions demandées par les associations vues ci-dessus

-**DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**